



FORMATION CONTINUE 2023

EN PRÉSENTIEL

MARDIS

GESTION DE L'AGRESSIVITÉ ET DES CONFLITS

Vendredi 16 juin
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Sophie GOURDIAT

Médiatrice en
Communication non violente
Avocat honoraire

190€ la séance
160€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre comment un désaccord devient conflit
- Comprendre à quoi sert la colère et comment la transformer pour éviter le conflit ou l'apaiser
- Identifier sa posture face à sa colère, à la colère de l'autre et aux conflits
- Acquérir des aptitudes à pratiquer l'écoute active ainsi que l'expression authentique
- Acquérir des aptitudes à poser ses limites, à identifier les besoins fondamentaux sous la colère et/ ou l'agressivité

Pré requis : Être avocat.

Programme : La journée est construite autour d'apports théoriques puis de travail concret de situations.

I - Comment un désaccord devient conflit ?

- Décodage du processus
- Exemples concrets

II - Qu'est-ce-qui se cache derrière ma colère, mon agacement ?

- Mes pensées
- Mes besoins vitaux

III - Quel comportement adopter face à la colère de l'autre?

a) Les outils de l'écoute active :

- Son intérêt
- Les techniques : silences, reformulations, questions ouvertes de clarification, traduire les jugements en besoins vitaux

b) les outils de l'expression authentique :

- Son intérêt
- Les techniques
- Mon intention

IV - Mises en situation et pratiques

En binômes, en trinômes, en sous-groupes, en grand groupe.

Moyens pédagogiques : Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation en présentiel à l'Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées, 35 C Bd des Récollets, 31400 Toulouse.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr 05 61 53 58 52